



Mont
Saint
Aignan

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20241212-2024-123-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2024

DECISION N° 2024 -123

LE DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'AIRES DE JEUX

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** la délibération n° 2020-07-04 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;
- **VU** la délibération n°2.1 du Conseil Départemental du 28 mars 2024 relative aux aides à l'investissement des communes et groupements de communes – modifications 2024-2025 ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter auprès du Département de Seine-Maritime l'aide « aménagement et équipement des aires de jeux inclusives », pour l'achat et l'installation d'aires de jeux, selon le plan de financement suivant :

| | | Montant prévisionnel HT |
|-----------------|----------------------------|-------------------------|
| DÉPENSES | Travaux | 76 364,20 € |
| | TOTAL | 76 364,20 € |
| RECETTES | Département Seine-Maritime | 21 000 € |
| | TOTAL | 21 000 € |

ARTICLE 2 : de signer tout document servant à la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le
Catherine FLAVIGNY

12 DEC. 2024

Maire
Conseillère départementale

